

aussi rapidement que l'autre l'a été, se réalisera en tout point. Comme je l'ai déjà dit, les personnes qui fournissent l'argent se chargent de négocier l'emprunt en Angleterre, comme elles l'ont fait pour le chemin de Qu'Appelle, et l'entrepreneur, M. James Ross, que connaît peut-être l'honorable député, s'est chargé de construire le chemin et de pousser les travaux de construction avec la même énergie dont il a fait preuve dans la construction du chemin de Qu'Appelle. Il s'attend de terminer la construction de 100 milles cette année et d'avoir terminé tout le chemin jusqu'à Edmonton en 1891, bien qu'aux termes du contrat, le délai qui lui est accordé soit d'une année ou deux plus long que cela.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : M. l'Orateur, il est incontestable que dans la situation qui existe actuellement dans les territoires du Nord-Ouest, toute proposition en vue d'y développer la colonisation mérite notre plus sérieuse attention. Mais il y a deux ou trois choses qui se rattachent à la présente proposition sur lesquelles je désire attirer l'attention de la chambre, de même que celle du premier ministre qui est spécialement chargé du soin de ces intérêts. J'ose dire que le très honorable ministre se rappelle que, l'année dernière, il a été démontré, par la réponse faite à une question par moi posée au ministre de l'intérieur, qu'il avait perdu à peu près entièrement le contrôle des terres arables comprises entre la Rivière Rouge et les Montagnes Rocheuses ; c'est-à-dire que nous nous étions engagés à accorder des subventions qui, si nous continuons la pratique que nous suivons actuellement de donner au colon de cette région acre pour acre, épuiseront virtuellement les terres dont nous disposons. Je crois que le premier ministre assistait au débat qui eut lieu alors ; mais il peut rafraîchir ses souvenirs en consultant les *Débats*. J'ai alors exprimé l'opinion qu'il faudrait s'appliquer avec beaucoup de soin à ne pas accorder de subventions indistinctement à l'avenir, si nous voulions réaliser quelque chose—comme l'espérait autrefois l'honorable premier ministre—pour faire rentrer les anciennes provinces dans les sommes énormes dépensées dans nos provinces de l'ouest. Quoi qu'il en soit, ce n'est peut-être là qu'une considération secondaire.

Il y a un autre point qui se rattache à ces subventions aux compagnies de chemins de fer et sur lequel je désire attirer spécialement l'attention de l'honorable ministre. Il y a déjà plusieurs années, alors que—sur les instances pressantes des compagnies de chemins de fer elles-mêmes, et sur la demande du gouvernement—on nous persuada d'accorder, sans paiement d'aucune sorte, les terres accordées jusque-là à certaines compagnies de chemins de fer placées dans les mêmes circonstances à \$1 de l'acre, j'attirai l'attention du très honorable ministre sur le fait qu'il était à craindre que ces terres ne fussent en grande partie mises en main-morte ; à moins que le gouvernement n'ait la précaution, en accordant ces terres, de voir à ce qu'elles fussent mises sur le marché à un prix raisonnable, afin que les colons, s'ils le désiraient, pussent en obtenir possession. Je veux parler surtout des terres que nous avons accordées dans le sud du Manitoba à la compagnie du chemin de fer Manitoba et Sud-Ouest, et qui subséquemment passèrent en la possession de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. J'ai reçu à cet égard d'innombrables communications des colons

Sir JOHN A. MACDONALD.

des territoires, et je sais personnellement qu'après que ces chemins eurent été livrés gratuitement par le gouvernement, et après que nous eûmes abandonné notre premier privilège d'une piastre par acre sur ces terres, la compagnie pour des raisons à elle connues, mit ces terres sur le marché à un prix virtuellement prohibitif, et retarda énormément l'établissement et le progrès du sud du Manitoba. Je doute que même aujourd'hui ces terres soient offertes à un prix raisonnable, car je suis informé qu'elles ne le sont pas.

Par un arrangement que je ne m'explique pas exactement, la compagnie est en mesure de détenir ces terres sans payer de taxes et la négligence du gouvernement d'adopter la ligne de conduite que je conseillais alors, a eu pour effet l'un des pires maux que l'on redoutait. Or, si nous sommes pour donner à ces compagnies les subsides proposés qui, je crois, s'élèvent à quelque chose comme un \$1,000,000, comptant—c'est-à-dire, si l'on convertit les \$80,000,000, pendant vingt ans, en leur équivalent au comptant— joints à 1,280,000 acres de terre, je crois que nous devrions en toute conscience, dans notre intérêt et dans celui du public, insister pour que ces terres fussent offertes au public, au moins pendant un certain nombre d'années, à un prix raisonnable. Naturellement, je ne serais pas opposé à ce que la compagnie fit des réserves raisonnables pour ses stations et autres fins de ce genre. Je ne suis pas opposé à ce que le prix des terres soit fixé à un chiffre raisonnablement élevé, mais il devrait être raisonnable et basé sur des conditions raisonnables de paiement. Si nous abandonnons de grandes étendues de terre comme dans le cas actuel, le colon, qui est la personne que nous désirons encourager, et à l'avantage exclusif duquel nous sommes justifiables d'utiliser dans cette proportion les deniers publics et de nous dépouiller d'une partie quelconque du domaine public, ne devrait pas être comme il l'a été ailleurs, exclus, sous un prétexte ou sous un autre, d'une grande partie de ces terres.

Rien n'a autant retardé l'établissement de parties de cette région que l'application de ce qu'on a appelé le système d'échiquier, en vertu duquel chaque mille alternatif a été livré aux compagnies et dans plusieurs cas, virtuellement enlevé du marché. Je ne sais pas si le gouvernement a modifié sa politique sous ce rapport comme feu M. White avait annoncé que c'était son intention de le faire, et s'il se propose d'octroyer les terres par cantons alternatifs. Je crois, cependant, qu'il serait d'intérêt général, si la chambre juge à propos d'autoriser ces subventions, d'adopter certaines précautions dans le sens que j'ai indiqué pour garantir aux colons de bonne foi la faculté d'obtenir les terres à un prix raisonnable.

Je ne ferai aucune proposition actuellement, mais j'espère que le gouvernement verra au moyen de fixer un prix quelconque. Je puis assurer à l'honorable ministre que le tort qui en est résulté dans la partie sud du Manitoba, c'est que, si je suis bien informé, des milliers de colons nous ont abandonnés, outre que cela a beaucoup retardé la colonisation.

Sir JOHN A. MACDONALD : Quant au danger que ces propriétés soient détenues en main-morte, je ne crois pas que nous ayons à craindre que les compagnies de chemins de fer cherchent à retenir ces terrains. Ces compagnies ne pourront pas avoir